



COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 28 SEPTEMBRE 2001

Ce compte-rendu reprend et développe le procès-verbal de séance
signé par les membres du conseil

Convocation : 20 septembre 2001

Affichage : 20 septembre 2001

Présents : MM. AUBRY P., BARGOT J.-M, Mme DE SEDE D., Mme ESSERT S.,
MM. HENRY P., LACHAT J., Mme LAURENÇOT R.-N., MM. MARTIN R.,
MEREDÉZ J., Mme MOUTARLIER M., MM. RIZZON D., ROBERT M., ROY J.,
SARRAZIN P., Mme SATORI M.A., MM. TAILLARD J.-P., TUPIN J.P.

Absents : Mlle GROSPERRIN A., représentée par Mme SATORI M.A.
M. GAGNEPAIN C., représenté par M. MARTIN R.

Secrétaire de séance : M. HENRY Patrick

La séance est ouverte à 20h30.

ORDRE DU JOUR

I. FINANCES

1.1 – Décisions budgétaires modificatives

Le Conseil Municipal, après délibération, à l'unanimité, décide de réduire les dépenses d'investissement du compte 2315-12 « accès arrière Mairie » de la somme de 366.669,23 Frs et la distribue ainsi :

- Création d'une nouvelle opération, 2315-18 « aménagement mairie » en dépense d'investissement ; celle-ci concernera la réhabilitation – réutilisation du bâtiment de la mairie. La somme de 192.000 Frs sera donc prélevée du compte 2315-12 .
- Affectation de la somme de 174.669,23 Frs à l'opération d'investissement 2315-15 « bâtiment de services » prélevée sur le compte 2315-12.

I.2 – Passage à l’Euro : prix cantine et garderie 2002

Dans le cadre du passage à l’Euro, les nouveaux prix de vente des services se définissent ainsi à partir du 1^{er} janvier 2002 :

- Cantine et garderie du midi : 4,9 €
- Garderie du matin : 1,2 €
- Garderie du soir : 1,2 €

Vote, à l’unanimité, du Conseil Municipal.

I.3 – Fonds d’aides aux accédants à la propriété

Décision est prise, par 17 voix pour et 2 abstentions, de participer au fonds d’aides aux accédants à la propriété sur la base de 2 Frs par habitant.

II. MARCHES ET TRAVAUX

II.1 – Marché maîtrise d’oeuvre Mairie : attribution

- Publication « l’Est Républicain » le 27/08/2001 et « La Terre de Chez Nous » le 1^{er}/09/2001.
- Commission d’ouverture des plis le 24/09/2001 à 16h30
- Trois candidatures : M. Franck Ballet
Cabinet Alter Ego
MM. Rolla et cabinet Machurey (co-traitance)

- Bilan** :
- Une offre très largement « mieux disante » :
 - Architecte Rolla et cabinet Machurey (co-traitants) : montant H.T. 160.000 Frs.

II.2 – Marché de réalisation du rond-point « des Cerisiers »

Dossier d’étude technique du rond-point « du Cerisier »

La préparation du dossier de consultation a été confiée à la Sté CUENOT : bordereaux de quantité, plans de situations, plans d’aménagement des réseaux et servitudes.

Proposition est faite d’entériner la rémunération de cette prestation (devis Cuenot) montant : 14.652,60 Frs H.T.

Vote du Conseil Municipal : 18 voix pour et 1 contre.

Réalisation du rond-point « du cerisier » : consultation des candidats pour réalisation des travaux

Consultation organisée en respect de la nouvelle loi concernant les marchés publiés de travaux dont le montant estimé reste inférieur à 90.000 € HT : procédure de consultation sans formalité spécifique. Procédure retenue par la Commune :

- Diffusion du dossier de consultation auprès de 8 sociétés le 10 septembre 2001 et publication dans « l’Est Républicain » du 14 septembre 2001
- Réception des offres le 26 septembre 2001 à 15h00

- Réunion de la commission communale le 26 septembre 2001 à 18h00
- Analyse des offres et demande d'informations complémentaires aux candidats afin de lever des oublis éventuels.
- Réception des offres mises à jour le 28 septembre 2001 à 16h30
- Analyse des offres en Conseil Municipal le 28 septembre 2001 à 20h30

Candidatures effectives :

- Entreprise CUENOT
- Entreprise MALPESA
- Entreprise ROGER MARTIN
- Entreprise SACER
- Entreprise STD
- Entreprise BONNEFOY
- Entreprise ACCOBAT

Décision est prise de retenir la Société STD « mieux disante » pour un montant de 445.522 Frs H.T., soit 67.919,39 €uros H.T

Réalisation du rond-point « du cerisier » : achat de terrain

L'implantation du rond-point « du Cerisier » nécessite l'acquisition d'environ 11 m² d'un terrain appartenant à Monsieur Giroud.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, entérine un protocole d'accord par lequel la Commune acquiert ce terrain sur la base de 60 Frs le m², et prend en charge tous les frais administratifs ainsi que la construction du mur de soutènement et la fourniture de végétaux.

II.3 – Pose de gaine pour éclairage public

Décision est prise, à l'unanimité, de confier les travaux de pose de gaine, chemin de la Courbe Roye à la Société Vigilec Hatier pour un montant de 3.922,88 Frs TTC.

II.4 – Complément de travaux : régularisation

Le devis de la Société Accobat passe de 11.242,60 Frs H.T. à 16.607,60 Frs HT. en raison de travaux complémentaires sollicités par la Commune.

Vote à l'unanimité du Conseil Municipal.

III. PERSONNELS

III.2 – Saisie en référé du Tribunal Administratif : jugement prononcé

- Prenant acte de l'avis de la commission départementale disciplinaire du 27 avril 2001 qui évoquait des interrogations quant à la nature de la situation de santé de l'agent au printemps 99, et son lien possible avec les fautes professionnelles constatées.

- Prenant acte du refus formulé par la commission médicale départementale saisie en juin, en ce qui concernait une demande d'expertise médicale de l'agent relatif à cette période.

Le Tribunal Administratif, saisi en référé le 23 juillet 2001 par la Commune, a ordonné, en date du 12 septembre 2001 la mise en oeuvre de l'expertise psychiatrique de l'agent et a délégué l'expert requis pour cette mission.

III.3 – ARTT : orientations proposées par le Conseil

En respect des nouvelles lois concernant la réduction du travail, les agents communaux actuellement rémunérés sur la base de 39 heures par semaine auront dorénavant un service de 1.600 heures par an (horaire annualisé).

Considérant que cette évolution concerne aussi les agents rémunérés à temps partiel, un premier débat a été organisé afin de préparer les choix d'orientation : maintenir une qualité de service identique pour les habitants du village ou organiser un service à coût inchangé.

A l'issue du premier débat, il est convenu que le prochain Conseil Municipal aura mission de fixer les orientations qui permettront au Maire de préparer, avec le personnel, la nouvelle organisation du travail.

IV. URBANISME

IV.1 – POS - PLU

Par délibération en date du 9 février 2001, le Conseil Municipal a arrêté le projet de POS révisé qui a été transmis pour analyse et remarques aux services de l'Etat en mars.

Par référence à la loi SRU, applicable en avril 2001, le projet de POS devient un projet de PLU (PLU à contenu POS).

Fin juillet, les services de l'Etat ont rendu leur analyse qui a été présentée au Conseil Municipal du 31 août 2001. Une réunion du groupe de travail du POS, organisée le 26 septembre, a permis de valider les ultimes mises à jour de la rédaction du projet communal en présence des représentants de l'Etat et de l'Agence Foncière du Département.

Décision du conseil

Prenant acte de l'intérêt de poursuivre rapidement la procédure qui conduira à rendre ce projet exécutoire, et afin de ne pas retarder le lancement du concours d'architecte pour la reconstruction de la Maison de Retraite, décision est prise :

- d'entériner les dernières mises à jour de la rédaction du projet telles qu'évoquées à l'occasion du groupe de travail POS du 26 septembre 2001
- de solliciter sans délai les services du Préfet et du Tribunal Administratif afin que soit engagée l'enquête publique POS-PLU.

Vote, à l'unanimité, du Conseil Municipal.

V. DIVERS

V.1 – Prise en charge des frais de voyage des bibliothécaires à Paris (Grande Bibliothèque)

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de prendre en charge les frais de voyage à Paris des bibliothécaires (billets de train en 2^{ème} classe).

V.2 – Accès au parking centre village : difficultés et incidents observés pour l'accès des bus scolaires

De nombreux incidents sont venus perturber le fonctionnement des bus de ramassage scolaire depuis la rentrée de septembre : mouvements et stationnement intempestifs de véhicules sur le parking supérieur, réservé aux personnels qui travaillent à l'école et stationnement de véhicules sur les parkings réservés aux bus.

Observant que l'indiscipline répétée de certains parents ou usagers du parking constitue une menace quant au maintien du service de ramassage par l'Agglomération, les agents du TGB et les Gendarmes ont reçu consigne de verbaliser systématiquement les contrevenants.

La séance est close à 23h35.

Le Maire,
Jean-Pierre TAILLARD.